

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
19	17	2	19

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six et le cinq du mois de juin, à 19h15,
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Georges CURT, Maire.

Date de la convocation : **29 mai 2026**

Membres présents à la séance : ALLARDET André, BOUILLET Christian, BOURDEAU Pierre-François, CORNATON Fabrice, CURT Georges, DEMONQUE Charlotte, DIETCHEN Coralie, DUPIN Sandrine, DO-OHANA Roméo, DORMANT Agathe, LUQUIN Stéphanie, MAURICIO David, MOUCHETTE Aline, ORENGA Sylvain, SICARD Alain, THOINON Catherine, VAN VOORTHUYSEN Thierry.

Membres excusés : GUICHARD Christelle – Pouvoir à André ALLARDET, VIOUSASSE Nathalie – Pouvoir à Fabrice CORNATON.

Secrétaire de séance : Thierry VAN VOORTHUYSEN

N° de l'acte : DEL.2026.06.05.07

Objet : Fixation des tarifs d'exploitation pour les stands de food-truck

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis des commissions vie associative, vie économique, évènementiel et finances,

Monsieur André Allardet, rapporteur, indique qu'il convient d'instaurer un tarif d'exploitation pour les food-trucks, lors de l'organisation d'évènement au sein de la commune. Il est proposé le tarif forfaitaire suivant, en fonction de l'emplacement occupé :

En dessous ou égal à 3 mètres carré = 50 €

Au-delà de 3 mètres carré = 100 €

Le tarif doit être payé en amont de l'évènement.

Après avoir pris connaissance de cette proposition, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition susvisée,
- INDIQUE que les tarifs sont applicables à compter de ce-jour.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Georges CURT

